

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 11-497S
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MERCREDI 11 MAI 2011

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR GEORGES HOVSEPIAN, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents
31 membres.

RAPPORT N° 11-21347-DADU - 11-49 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME - SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE- Projet Municipal pour la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

==--==--==

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément à l'article L 2511.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet l'approbation du projet municipal pour la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU), de compétence communautaire.

Il appelle de la part de notre conseil d'arrondissements les remarques suivantes :

À l'occasion de la prescription de la mise en révision du PLU, délibérée par la communauté urbaine le 19 février 2009, le conseil des 13^e et 14^e arrondissements, saisi en application du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Urbanisme, s'était prononcé sur les modalités de la concertation.

Soucieuse de ses responsabilités en matière de démocratie locale, la mairie des 13^e et 14^e arrondissements avait approuvé, dans la délibération n° 09-04 7S du 4 février 2009, que soient adoptées plusieurs dispositions afin de permettre la concertation la plus importante possible avec tous les Marseillais et pendant toute la durée de la révision.

Parmi ces dispositions, figuraient la participation des mairies de secteur aux différents comités de pilotages et techniques communautaires et municipaux, la consultation des mairies de secteur à toutes les phases d'élaboration du document, l'exposition de panneaux d'information et la tenue de registre d'observation en mairie d'arrondissements, l'organisation de réunions publiques thématiques et sectorielles en mairie d'arrondissements, à l'initiative de son maire, avec la participation de la ville et de la communauté urbaine.

RAPPORT N° 11-21347-DADU - 11-49 7S

La volonté de la mairie des 13^e et 14^e arrondissements est de répondre aux exigences de concertations inscrites dans les textes réglementaires qui depuis 2000 n'ont cessé de renforcer la généralisation du débat démocratique et de satisfaire les aspirations citoyennes grandissantes de participation aux décisions les concernant.

Depuis et dans le cadre de la phase de concertation préalable ouverte depuis le 6 janvier 2010, la mairie des 13^e et 14^e arrondissements s'est fortement investie dans l'élaboration du nouveau PLU en apportant une contribution fondée à la fois sur son expérience du territoire et sur une appréciation systémique de ses composantes.

La mairie des 13^e et 14^e arrondissements, par le biais de ses élus et de ses techniciens, a participé à une dizaine de réunions d'échange avec la Communauté Urbaine, la ville de Marseille et son agence d'urbanisme (l'AGAM).

Ces rencontres avaient pour objectif premier de contribuer au diagnostic territorial du projet municipal en débattant de l'analyse de la situation socio-économique et urbaine de Marseille et du 7^e secteur, sur laquelle seront construites les propositions futures d'aménagements du projet de Ville qui seront ensuite traduites dans les documents du PLU communautaire.

Les différentes étapes de travail ont donné lieu à la production par la mairie d'arrondissements d'un document faisant état des besoins du secteur et des ambitions portées par les élus d'arrondissements (cf. note annexée à la délibération), en vue de leur intégration dans le diagnostic et le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLU.

Les élus d'arrondissements ont accueilli favorablement cette collaboration institutionnelle qui a instauré un dialogue sur l'analyse du territoire et ses enjeux au niveau local et communal et l'élaboration d'un projet commun.

Sur le fond du projet municipal, le conseil des 13^e et 14^e arrondissements demande que soit repris l'ensemble des éléments développés dans la note annexée à la présente délibération qui fait état des perspectives souhaitées par les élus locaux pour les quartiers du 7^e secteur.

La mairie d'arrondissements s'est attachée à couvrir tous les champs de l'urbanisme.

Les nombreuses propositions rédigées par les élus des 13^e et 14^e arrondissements concernent aussi bien le domaine de l'habitat, sa qualité et sa répartition, que son accompagnement par des équipements structurants et de proximité en adéquation avec les besoins, que les pistes de réflexion sur la question de la densité urbaine et de sa forme en passant par la protection de la trame du territoire marseillais, que la protection de l'environnement et l'écologie sans oublier le développement économique et les déplacements des personnes et des biens marchands.

Lors de la dernière rencontre du mois d'avril 2011, sur le projet municipal avec Monsieur Claude Valette, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et au PLU le Maire de secteur a insisté sur ces points comme ci-dessous :

« La mairie des 13^e et 14^e arrondissements partage une bonne part des éléments du diagnostic proposé, fruit de la collaboration étroite avec les services de la CUMPM et de l'AGAM. Néanmoins, quelques remarques bien que non exhaustives sont à noter, elles concernent principalement :

- Les grands équilibres en matière de solidarité urbaine.

Il s'agit notamment de bien traiter la question de la répartition du logement social et de production de logement de façon globale et équilibrée. La mairie de secteur souhaite voir des garanties traduites dans les pièces réglementaires. Il s'agit aussi d'inscrire le projet municipal de développement sur une trame intra-urbaine et patrimoniale partagée (la question des noyaux villageois et de la densité est au cœur de ce thème) et les attentes sont fortes notamment sur la protection des villages.

RAPPORT N° 11-21347-DADU - 11-49 7S

- De la protection des espaces naturels et du conflit zone urbaine / zone naturelle / « zone tampon »

La mairie de secteur est très vigilante sur l'étalement urbain qu'il faut maîtriser ainsi que sur l'exposition aux risques (tous) qu'il vaut mieux prendre en compte.

- Des déplacements

Au stade du diagnostic, l'analyse est partagée. En particulier sur la nécessaire mise en relation des pôles d'emplois et des bassins de vie en assurant un maillage TC efficace Est-Ouest (Métro Géze Euromed / TER Picon /fac Saint-Jérôme / Technopole / Métro la Rose).

- Du développement économique,

dont l'attractivité et la vitalité passe par la mise à disposition de foncier et la rénovation – reconversion de certains sites (Arnavant – MIN – Camp de Ste Marthe ...) mais également par la mise en oeuvre d'une politique de transports urbain facilitant l'accès à l'emploi depuis les bassins de vie (exemple TCSP « la Rose – Capitaine Géze »). »

En marge de ces attentes, le conseil des 13^e et 14^e arrondissements déplore néanmoins le déficit criant de concertation avec les habitants et usagers. Pour l'heure, les initiatives du dispositif de concertation mis en œuvre sont très limitées et se réduisent à la consultation des représentants de la population, via leurs instances institutionnelles (les mairies de secteur) ou associatives (Confédération des CIQ et associations agréées ayant sollicité d'être associées). L'unique réunion publique s'est tenue à l'Alacazar le 21 décembre 2010 en présence des personnes publiques et associations agréées associées.

Cette insuffisance met en exergue les difficultés persistantes de la ville de Marseille à produire un plan de développement durable, partagé par l'ensemble des acteurs de la ville et en premier lieu sa population, contrairement aux intentions du législateur qui souhaite désormais mettre le citoyen au cœur des décisions.

Ce constat amène les élus d'arrondissements à demander une prolongation et un élargissement du dispositif de concertation par la programmation notamment de réunions publiques thématiques délocalisées en mairies de secteur dans le cadre de l'élaboration du projet municipal.

Il s'agit de présenter aux habitants, représentants associatifs, acteurs économiques les pistes envisagées pour le développement à long terme de Marseille, d'échanger sur les enjeux à poursuivre et de composer ensemble le projet de ville.

Aussi, pour alimenter les débats et préparer une vraie construction collective, la mairie d'arrondissements constituera sans délai un comité de suivi de la procédure de révision du PLU, comprenant les élus d'arrondissements et les représentants associatifs du secteur. Celui-ci se réunira en mairie de secteur, à l'initiative du maire d'arrondissements ou des membres du comité et selon le calendrier retenu pour la révision du PLU.

Le comité de suivi ainsi constitué bénéficiera des moyens à disposition du CICA ainsi que de la diffusion des documents de réflexion et d'analyse déjà élaborés dans le cadre du projet municipal.

RAPPORT N° 11-21347-DADU - 11-49 7S

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de MARSEILLE

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2511-15 et R 2511-3

Vu Le code de l'urbanisme et plus particulièrement les articles R 141-5 et R 141-6

Vu le rapport 11-21347-DADU au Conseil Municipal joint à la présente,

Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE 1 :

Le conseil des 13^e et 14^e arrondissements demande que les arguments de fond développés dans la note annexée soient intégrés dans leur totalité au projet municipal et transcrits dans toutes les pièces du PLU.

ARTICLE 2

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements exige la prolongation du dispositif de concertation par l'organisation de réunions publiques thématiques dans les mairies de secteur

ARTICLE 3

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements approuve la constitution d'un comité de suivi associant les élus d'arrondissements et la société civile, sous la présidence du maire de secteur et lui affecte les moyens de participer aux décisions relatives à l'élaboration du PLU, en diffusant notamment les documents d'étude et de projet élaborés.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article L 2511-13 3e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du Conseil d'Arrondissements sera joint au projet de délibération du Conseil Municipal et sera annexé à la délibération du Conseil Municipal.

RAPPORT N° 11-21347-DADU - 11-49 7S

Le non-respect de cette procédure entache d'illégalité la délibération prise par le Conseil Municipal.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS



GEORGES HOVSEPIAN

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS



GEORGES HOVSÉPIAN

ANNEXE 1

Projet Municipal pour la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les 5 axes du Projet Municipal

1. Marseille, ville maritime

Marseille est née de la mer et sa prospérité est toujours venue de la mer. Le Projet Municipal décline ce constat dans les domaines de l'économie, du renouvellement urbain et du patrimoine, du tourisme et des loisirs.

La mer et le littoral ont écrit l'histoire de Marseille. Encore aujourd'hui ils constituent des enjeux majeurs pour l'avenir de la Ville et conditionnent largement son attractivité et son développement. Ce sont cependant des espaces fragiles, limités et convoités, pour lesquels l'action publique doit jouer un rôle régulateur.

- Réaffirmer la vocation industrielle et commerciale de la partie centrale des bassins Est du Port de Marseille-Fos et développer les porosités urbaines et fonctionnelles entre le port et la ville, en priorité au niveau d'Euroméditerranée et de l'Estaque.
- Protéger et valoriser un patrimoine naturel littoral et maritime d'exception et la richesse de sa biodiversité, dans le cadre d'une gestion intégrée,
- Valoriser le patrimoine urbain, culturel et paysager du littoral marseillais et le rendre d'avantage accessible,
- Structurer les pôles de loisirs et touristiques littoraux,
- Devenir une métropole emblématique du nautisme et de la plongée en Méditerranée,

2. Marseille, Capitale euro-méditerranéenne attractive

Marseille exprime une ambition résolue de développement pour renforcer son attractivité économique et résidentielle, et d'inscription de son avenir dans un cadre européen et mondial.

- Poursuivre en priorité l'aménagement du cœur de métropole et de ses trois secteurs prioritaires (Centre Ville, Euroméditerranée et Marseille Grand Est), en favorisant leurs complémentarités et leurs effets d'entraînement, notamment sur les grands territoires économiques de la Façade maritime Nord et de la Vallée de l'Huveaune.
- Développer et organiser les technopôles et campus d'enseignement supérieur et de recherche, en renforçant leur accessibilité et capacité d'accueil, la qualité des aménagements et l'ouverture sur leur environnement.
- Conforter la capacité d'accueil des espaces économiques dédiés en favorisant leur densification, notamment dans les territoires de la Façade maritime Nord et de la Vallée de l'Huveaune.
- Favoriser les implantations du bureaux en tissu mixte, en priorité dans les espaces visibles, intégrés et accessibles.
- Renforcer l'attractivité commerciale métropolitaine tout en maintenant/développant une offre de proximité répondant aux besoins quotidiens des habitants.

- Développer les équipements métropolitains en recherchant une plus grande intégration dans leur environnement urbain, leur accessibilité en TCSP et leur complémentarité à l'échelle de la métropole.
- Renforcer l'attractivité de la métropole et la mobilité résidentielle en développant une offre de logements diversifiée et adaptée.

3. Marseille, ville respectueuse de son environnement et de son patrimoine

Marseille construit son avenir sur ses atouts naturels exceptionnels, son identité et son histoire, qui en font une ville très spécifique. La préservation et la mise en valeur de la nature en ville constituent un axe fort de ce projet pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

- Conforter la protection des massifs, réservoirs de biodiversité, et définir précisément les limites de la ville en arrêtant le mitage des territoires de frange.
- Conforter la trame verte et bleue au sein de la ville constituée, intégrant des espaces de biodiversité et des espaces pour l'accueil du public.
- Préserver des espaces ouverts dans la ville, y développer des projets à vocation agricole, paysagère et/ ou de loisirs et réhabiliter les carrières en fin d'exploitation.
- Préserver le canal de Marseille en eau comme ouvrage essentiel à la structuration du territoire marseillais et en aménager certaines sections dans une logique de liaison douce.
- Concilier le renforcement de la préservation, de la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager, avec les dynamiques de renouvellement et d'intensification de la ville.
- Prendre en compte les risques, les nuisances et les perspectives de changement climatique comme une composante du projet urbain.

4. Marseille, Ville des proximités : une offre d'habitat et un bon niveau de services urbains pour tous les Marseillais

L'habitant est au cœur du projet, qui vise à apporter des réponses à ses besoins de logement, de déplacement et de service, en recherchant toujours plus de proximité, et un cadre de vie apaisé.

- Renforcer les centralités en y développant une offre résidentielle, d'équipements, de commerces et de services à chaque échelle : centralités métropolitaines, centres de secteurs marseillais, principaux noyaux villageois et centres de quartiers.
- Construire une ville apaisée privilégiant piétons et cyclistes et requalifier l'espace public.
- Adapter le stationnement aux objectifs de diminution de la voiture et de pacification de l'espace urbain.
- Développer une offre de logements pour tous les Marseillais et promouvoir l'intégration sociale.

- Optimiser la gestion des déchets et de l'assainissement et sécuriser l'approvisionnement en eau, en limitant l'impact des services urbains sur l'environnement.
- Développer une « ville connectée et intelligente » grâce aux technologies de l'information et de la communication.

5. Cap sur le renouvellement urbain : une ville économe en foncier et en énergie, favorisant les écomobilités

"Refaire la ville sur la ville en l'intensifiant" cette conception nouvelle de la ville apparaît comme une priorité.

Dans ce contexte, le réseau TCSP, existant et futur, constitue la colonne vertébrale d'un développement recentré sur la ville constituée et sobre en énergie. Les infrastructures doivent également contribuer à améliorer la qualité de vie dans les quartiers existants et constituer l'ossature du développement urbain de demain.

- Développer un réseau viaire plus urbain et multimodal adapté au développement durable de Marseille.
- Construire un réseau complet et performant de Transport en Commun en Site Propre et de pôles d'échanges hiérarchisés, constituant la colonne vertébrale du développement urbain.
- Amplifier la dynamique de renouvellement urbain à partir des grandes opérations d'initiative publique et en cohérence avec le renforcement du réseau de TCSP et TC performants.
- Favoriser la densification maîtrisée des zones déjà urbanisées et bien équipées, à travers des formes urbaines à la fois plus compactes et compatibles avec le maintien ou la création d'espaces de respiration et de nature dans la ville.
- Favoriser la qualité environnementale et la sobriété énergétique des projets et la réhabilitation énergétique des bâtiments existants.
- Promouvoir un développement important des énergies renouvelables.
- Encourager l'écomobilité pour le transport des marchandises en ville.